

**République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 8 juillet 2024**  
~~~~~

**ASSOCIATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ANIANAIS
DEMANDE DE SUBVENTION.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 8 juillet 2024 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 27 juin 2024.

Étaient présents ou représentés

Mme Josette CUTANDA, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, M. Jean-Claude CROS, M. Jean-François SOTO, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILLOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ - M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Olivier SERVEL à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à Mme Martine BONNET, Mme Monique GIBERT à M. Jean-Luc DARMANIN, M. Bernard GOUZIN à M. Christian VILLOING, M. Gregory BRO à M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Marc ISURE.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part : 2
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L5211-36 et L2311-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 en date du 10 octobre fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, et en particulier sa compétence en matière de développement économique ;

VU la délibération n°2510 du Conseil communautaire en date du 22 mars 2021 relative à l'actualisation du projet de territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour la période 2016-2025, notamment les enjeux de l'orientation 1 « pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi » ;

VU la demande de subvention de l'Association des Acteurs économiques anianais pour l'ouverture d'une boutique mutualisée visant à soutenir et valoriser le travail de plusieurs artisans locaux ;

VU l'avis favorable de la commission « économie attractive et durable » en date du 6 juin 2024 ;

CONSIDERANT que l'Association des Acteurs économiques anianais qui fédère 99 entrepreneurs de la commune d'Aniane, a ouvert au mois d'avril une boutique mutualisée permettant de valoriser 6 artisans et leurs créations, dans un local vacant situé place de la mairie à Aniane,

CONSIDERANT la demande de subvention de l'Association des Acteurs économiques anianais pour que la communauté de communes participe au financement des frais de location et communication engagés pour l'ouverture de cette boutique en 2024 pour un budget prévisionnel de 5 170 €,

CONSIDERANT que cette demande répond à plusieurs objectifs poursuivis par la collectivité à savoir :

- fédérer les acteurs économiques,
- développer les mutualisations et les synergies interentreprises,
- valorisation les artisans et les savoir-faire locaux,
- redynamiser les centres-bourgs,

CONSIDERANT qu'à ce titre la commission « économie attractive et durable » propose un soutien de 2 000 € pour l'ouverture d'une boutique mutualisée visant à soutenir et valoriser le travail de plusieurs artisans locaux,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés avec deux abstentions,

- de se prononcer favorablement sur l'octroi d'une subvention de 2 000 € à l'Association des Acteurs économiques anianais l'ouverture d'une boutique mutualisée de valorisation du travail de plusieurs artisans locaux,
- de réserver à cet effet les crédits prévus au budget,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au versement de cette subvention.

Transmission au Représentant de l'État N° 3576

Publication le 09/07/2024

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 09/07/2024

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20240708-18310-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ